



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES PROCES VERBAL DU 27/04/2026

Présidence : Vincent NOYER

Présents : Kevin ALLIOT, Meddy CHAUVINEAU, Thierry FERNANDO, Dominique DROUIN, Nathalie DROUIN, Yann LORY, David MERRIEN, Vincent NOYER.

Excusés : Jérôme DELAUNAY, Bernard GUEDET, Olivier PICHON, Théo LAUDE, Rodrigue JACQUET, Patrick VAUCEL, Virginie LEBRETON, Florian FREMEAUX, Vincent GARNIER

Préambule :

M. Patrick VAUCEL, membre du club des JS Couaines (502544),
M. Kevin ALLIOT, membre du club de US Oizé (522035),
M. David MERRIEN, membre du club du Mans FC (537103),
M. Bernard GUEDET, membre du club du Mans FC (537103),
M. Vincent NOYER, du club de Changé CS (511708),
M. Jérôme DELAUNAY, membre du club du SA Mamers (501980),
Mme Nathalie DROUIN, membre du club du VS Fertois (500351),
M. Olivier PICHON, membre du club du FC St Saturnin La Milesse (530471),
M. Théo LAUDE, membre du club du FC Le Mans (537103),
M. Yann Lory, membre du club du FC Sablé (501926),
M. Dominique DROUIN, membre du club du VS Fertois (500351),

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

M. Thierry FERNANDO, membre du District de la Sarthe,
M. Florian FREMEAUX, Meddy CHAUVINEAU Vincent GARNIER, ETD du DISTRICT de la SARTHE,

pourront prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

- **Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal du 23/03/2026.

- **Validation des classements**

Validation des classements sous réserve des dossiers et procédure en cours.

- **Forfaits**

Forfait général US Arnage Pontlieue 2 – U17 Division 1

La commission,

- Prend connaissance du mail de l'US Arnage Pontlieue du 26/04/2026 informant de son forfait pour la

rencontre du 25/04/2025 – U17D1 : Arnage Pontlieue Us 2 - Ent.Mamers Courgains 1.

- Constate que cette équipe comptabilise son 3^{ème} forfait dans le championnat U17 Division 1 (les 07/03/2026, 11/04/202, 25/04/2026),
- En application de l'article 26 alinéa 10 des règlements de la LFPL : « *un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises est considéré comme forfait général* ».
- Déclare **FORFAIT GENERAL** l'équipe de Us Arnage Pontlieue 1 pour la fin de saison 2025-2026 à compter du 29/04/2025,
- Conformément à l'article 12, le classement va être actualisé de la sorte : « *Si une telle situation intervient au cours des trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés, sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0.* »

- Courriers

- Pré-projet GJ Cœur Perche Sarthois : Dollon Thorigné Fc, Bouloire Us, Le Breil Us, Le Luart Us → **Accord de la commission**

- Etude des dossiers

Match Coupe Futsal U12 – Jeudi 16 Avril 2026 – Le Mans Inter 21 – Allonnes JS 32

La commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Constate la participation du joueur n°5 ASSANI Medine (Allonnes JS) à la rencontre futsal du Jeudi 16 Avril 2026 : Le Mans Inter 21 – Allonnes JS 32,
- Constate que ce joueur a participé aux 4 dernières rencontres de l'équipe U13 D1 (le 07/03, le 14/03, le 21/03 et le 11/04),
- Considérant que l'équipe U13 D1 est l'équipe supérieure de l'équipe U12 et conformément à la règle suivante (transmises par mail le 20/03) : « *Pour ces rassemblements seront autorisés à jouer :*
 - *Les joueurs ayant régulièrement évolué avec cette équipe ;*
 - *Les joueurs ayant participé à maximum une rencontre d'une équipe supérieure du club sur les quatre dernières rencontres officielles (championnat et coupe).*
 - *Les joueurs ayant participé à maximum une rencontre d'une équipe d'une autre catégorie du club sur les quatre dernières rencontres officielles (championnat et coupe).*Une équipe ne respectant pas ces règles pourra être éliminée de la Coupe Futsal. »

La commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe d'Allonnes JS,
- De reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe de Le Mans Inter, laquelle est qualifiée pour la finale de la Coupe Futsal U12, prévue le 1er mai 2026 à Bessé-sur-Braye.

Mention : M. Lory n'a pas pris part à la délibération et à la décision de ce dossier.

Match n° 55373809 : Gjf Mcs Joue L Abbe 2 - La Fleche Rc 2 – U17-D2 du 11/04/2026

Objet : Feuille de match non complète

La commission,

- Prend connaissance de la feuille de match,
- Fait un rappel à l'ordre sur la responsabilité des dirigeants responsables présents quant à la rédaction d'une feuille de match.

Match n° : Alpes Mancelles Us 1 - Coulaines Js 1 – U13 D1 du 11/04/2026Objet : Match arrêté à la 58^{ème} minute

La Commission,

- Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
- Considérant les faits ayant entraîné l'arrêt définitif de la rencontre à la 58e minute en raison de faits de violence,
- **Décide** de donner match perdu par pénalité (- 1 point) aux deux équipes, sur le score de **3-0**.

La commission est informée que 3 réserves/réclamations vont être étudiées en CDRC :

- Coupe U15 : La Suze Roezé Fc 1 – Allonnes Js 2
- Coupe U15 : Sablé Fc 1 – Ent Anjou Sud Sarthe
- U15D2 : Ent Anjou Sud Sarthe 1 – Allonnes Js 2

- Futsal**FINALES FUTSAL** : le vendredi 1^{er} mai à Bessé sur Braye (cf doc joint pour rencontres)

HORAIRES	CATEGORIES	RENCONTRES	Temps de jeu	Gymnase
9H15	U13 D2	Laigné St Gervais Co 1 - Moncé en Belin Es 1	2 x 20' (avec pause coaching 1')	Annexe
10H30	U15 D2	La Flèche Rc 1 - Ent. Anjou Sud Sarthe 1	2 x 25'	Honneur
10H45	U12	Sablé Fc - Le Mans Internationale	2 x 20' (avec pause coaching 1')	Annexe
12h00	U13 D1	Le Mans Villaret As 1 - Sablé Fc 1	2 x 20' (avec pause coaching 1')	Honneur
12h15	U13 D3	Bonnetable Pat. 2 - La Flèche Rc 2	2 x 20' (avec pause coaching 1')	Annexe
13H30	U15 D1	Sablé Fc - Bonnetable Pat. 1	2 x 25'	Honneur
13H45	U15 F	GF Spay La Réal - Le Mans Villaret As	2 x 25'	Annexe
15h00	Seniors F F8	St Mars la Brière Us 2 - Château du Loir Co 1	2 x 25'	Honneur
15h15	U15 D3	Loué CA 1 - Ent. Champfleury Fyé Alpes 1	2 x 25'	Annexe
16H30	Challenge Seniors G	Le Mans Metropole Futsal 2 – La Suze Roezé Fc 1	2 x 25'	Honneur
16H45	Seniors F F11	Guécélard Us 1 - GF Spay La Réal 1	2 x 25'	Annexe
18h00	Coupe Seniors G	Mamers Sa 1 – St Mars d'Outillé Fs 1	2 x 25'	Honneur

- Coupes et Challenges

Tableaux jusqu'aux





Finales le samedi 30 mai 2026 à CHANGE

Prochaine commission : sur convocation

Le Président de séance
Vincent NOYER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Noyer', written in a cursive style.